



Montricher, le 9 janvier 2016

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 12 décembre 2015**

M. le Président Pierre-André Blanchard ouvre la séance à 10h00, séance qui se déroule dans l'Auditorium de la Maison de l'écriture. Il remercie Mme Vera Michalski, ses collaborateurs, ainsi que M. le Syndic Didier Amez-Droz pour l'organisation de cette séance.

1. Appel

31 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mme Nicole Lambercy et MM. Christophe Buffet et Philippe Joss étant excusés. La Municipalité est au complet. La Boursière communale, Mme Séverine Dehais est souffrante et s'est excusée.

Il souhaite à tous la bienvenue, ainsi qu'à M. Arnold Grandjean représentant la presse. Il demande une minute de silence en mémoire de tous ceux qui nous ont quittés cette année dans la commune.

2. L'ordre du jour est accepté tel que présenté par un vote à main levée à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2015

La secrétaire demande la modification de la date des élections fédérales du 18 octobre 2015 et non 28 octobre comme mentionné au point 7, page 3 du procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

4. Budget de la caisse communale pour 2016 - rapport de la Commission des Finances

M. Didier Amez-Droz revient sur le rapport de la Commission des Finances. Il précise que la taxe pour la réduction des micropolluants prélevée par la Confédération, qui se monte à Fr. 9.- par habitant, ne sera finalement pas restituée.

De plus, la Commune a fait une demande à la Blécherette afin que les taxes pour les véhicules des services publics soient restituées, car ces véhicules n'y sont pas soumis. Cela représente environ Fr. 1'000.- par an.

M. Philippe Gurtner, rapporteur de la Commission des Finances lit son rapport. La Commission à l'unanimité propose d'accepter le budget 2016 tel que présenté.

Le Président reprend le budget page après page.

102.301 "Rétributions municipalité" : M. John Desmeules note l'augmentation de 10 % du montant de la rétribution de la Municipalité, qu'il trouve normale au vu du travail accompli et il profite de tous les remerciements.

102.300 "Rétributions & jetons présence Conseil Communal" : M. John Desmeules souhaiterait pour l'année 2016 que le Président fasse une demande au Conseil afin d'améliorer les conditions de rétribution du Président et de la secrétaire. Cela fait depuis 2002 que ces montants n'ont pas été réadaptés.

180.3162 "Transport Montricher-Gare Village, concession" : M. Alain Morel demande si ce montant n'est payé qu'une fois ou s'il est annuel?

M. Didier Amez-Droz répond que cette concession ne se paie qu'une fois. Cette concession a été transmise au MBC. Il reviendra sur le sujet en fin de séance.

180.3653 "Particip. déficit lignes transports publics" : Mme Vera Michalski demande si le montant correspond uniquement au BAM.

M. Didier Amez-Droz dit que le montant de Fr. 75'000.- concerne tous les transports en général et le montant est dû par chaque commune, calculé en fonction du point d'impôt.

180.3188 "Transport Montricher-Village - Montricher-Gare" : M. Alain Morel remarque une forte diminution de ce poste au budget.

M. Didier Amez-Droz explique que cela correspond au poste du Montribus. En 2014 c'était la SAPJV qui faisait le travail. En 2015, l'année a débuté avec la SAPJV, puis pour des questions de coût, la commune a engagé des chauffeurs pour conduire un bus fourni par la Maison de l'écriture. En 2016, au montant de Fr. 15'000.-, il faut rajouter les Fr.25'000.- du compte 180.301 "Salaire des chauffeurs Montribus" et Fr. 5'000.- du compte 180.303 "Assurances sociales", ce qui fait un montant total de Fr. 45'000.-, contre Fr. 60'000.- au budget 2015.

21.4001 "Impôt sur le revenu" et 21.4002 "Impôt sur la fortune" : M. John Desmeules estime que la différence entre les budgets 2015 et 2016 est très importante et il demande s'il y a une explication à cela?

M. Didier Amez-Droz dit que les chiffres leur sont transmis par le Canton. La Municipalité est encore en dessous de ces chiffres.

67.390 "Imputation interne salaire abattoir" (p.7) : M. John Desmeules note qu'à la page 17, il y a déjà un poste 67.301 "Salaire responsable abattoir"?

M. Didier Amez-Droz explique que M. Christian Golaz, en tant que privé et pas en tant qu'employé de la commune s'occupe désormais uniquement de la distribution de la clé de l'abattoir, ainsi que du comptage des utilisateurs. Il touche donc un salaire.

M. Christian Baumberger et M. Patrick Grzesinski ont repris la conciergerie de l'abattoir dès le 1^{er} juillet 2015, d'où ce nouveau poste Imputation interne salaire abattoir.

3514.4231 "Loyers places de parc intérieures et extérieures" et 3515 "Parking communal Au Champet" : M. Alain Morel demande des précisions sur le parking des Noyers et le parking communal du Champet?

M. Didier Amez-Droz rappelle que les bâtiments A et B appartiennent à la commune et sont desservis par un parking sous-terrain. Ensuite la commune a également acheté une 3^{ème} parcelle afin d'y créer un parking communal sous-terrain et un extérieur. Pour les habitants des bâtiments A et B, l'entrée se fait en face de chez M. Daniel Morel et l'entrée du parking communal du Champet se fait par la Route du Mont-Tendre.

3556.3141 "Entretien Chalet du Mont-Tendre" - Changement panneaux solaires :

M. Alain Morel demande l'âge des panneaux et ce qu'ils comptent en faire?

M. Pierre-Yves Morel dit qu'ils ont plus de 20 ans. Il dit également que s'ils sont encore en bon état et que quelqu'un est intéressé, ils pourraient être posés ailleurs.

3560 "Ferme du Devens" : M. Olivier Bédard demande quel est l'avenir de ce pâturage communal, suite au décès de M. Bernard Lambercy?

M. Didier Amez-Droz explique que le bail a été dénoncé pour le 31 mars 2016 et que pour l'instant c'est Mme Charlotte Jerjen, fille élevée par Gisèle et Bernard Lambercy qui exploite le domaine. Elle est actuellement en formation pour obtenir son CFC d'agricultrice. Au mois de janvier des discussions auront lieu avec les agriculteurs de Montricher, mais avec dans l'idée que ce domaine reste dans la famille Lambercy.

431.31421 "Entretien du réseau routier" - Réfection du ch. De Biollat : M. Caroly Schopfer demande si beaucoup de gens servent ce chemin?

M. Maurice Agassis répond qu'il ne connaît pas la fréquentation de ce chemin, mais qu'il est en très mauvais état. Ils ne vont pas le goudronner, mais le remettre en état.

M. Didier Amez-Droz précise qu'à cause des passages à niveau, M. Buri et lui-même utilisent plus facilement ce chemin désormais.

Concernant le chemin de l'Aérodrome, M. Schopfer demande quelle partie cela concerne?

M. Agassis dit que la réfection est prévue depuis l'endroit où le chemin quitte la route cantonale, jusqu'à la haie où il y a la manche à air. La Confédération versera une petite contribution car cette route est encore utilisée occasionnellement par l'armée.

431.3010 "Salaires" et 431.31422 "Déneigement du réseau routier" : M. Blaise Arlaud aimerait des explications sur ces deux postes ?

M. Maurice Agassis explique que tous les salaires des employés communaux sont comptabilisés dans "Salaires" et qu'ensuite les divers travaux relatifs à d'autres dicastères (abattoir, conciergerie etc.) sont ressortis sous forme d'imputation interne de salaire (431.4901). Il précise encore que le déneigement du réseau routier est effectué par le Canton et une entreprise de déblaiement.

440.3145 "Entretien parcs et jardins publics" : M. Caroly Schopfer demande quels travaux sont prévus pour Fr. 35'000.- ?

M. Didier Amez-Droz dit qu'il y a différents travaux prévus dont l'engazonnement de la place des Ages. Tout le montant ne sera pas forcément utilisé.

570.351 "Participation à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants" : M. Caroly Schopfer constate la constante augmentation de cette participation et demande s'il est vraiment nécessaire de faire partie de l'AJERCO?

M. Amez-Droz dit que le montant est fixé par le groupement. Le contrat qui nous lie à l'AJERCO est d'environ 25 ans. Tout contrat pouvant être résilié, la Municipalité a écrit en demandant de quelle manière Montricher pourrait se sortir de cette association. Elle a aussi écrit à l'AJEMA (accueil de jour pour l'ASIABE) pour connaître les conditions d'admission ? Le prix est de Fr. 108.- par habitant à l'AJERCO et de Fr. 93.- par habitant à l'AJEMA. Le coût est fixé en fonction des structures ouvertes.

M. Caroly Schopfer demande encore s'il est vraiment obligatoire de faire partie d'une telle association?

M. Didier Amez-Droz explique que cela avait été accepté par le Conseil après de nombreuses discussions déjà. Si la Commune ne voulait pas faire partie d'une telle association, elle devait engager une coordinatrice avec un salaire d'environ Fr. 80'000.-. De plus, elle devait mettre des locaux à disposition et finalement le coût n'aurait pas été vraiment inférieur. De plus, les enfants de Montricher n'auraient pas pu profiter des

structures d'accueil de l'AJERCO. Il y a peu d'enfants de Montricher qui profitent de ces prestations.

Mme Christine Morel précise que les deux mamans de jour de Montricher entrent également dans le cadre de cette participation à l'AJERCO et sont ainsi reconnues et profitent d'un soutien de Fr. 5.- par enfant qu'elles accueillent.

72.3515 "Participation charges cantonales, facture sociale" : M. John Desmeules demande des détails sur le montant de la facture sociale?

M. Didier Amez-Droz dit que si le montant des impôts augmente, le montant de la péréquation aussi, car il représente le 70 % des impôts rentrés. La facture sociale comprend le salaire de réinsertion, les bourses d'études, les subventions pour les personnes handicapées, les soins à domicile etc.

M. Yanick Stocker mentionne le rapport de l'ARASMAC qui décrit toutes les charges sociales qu'elle verse et qui est très complet.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 31, bulletins rentrés : 31, bulletin nul : 0, bulletin blanc: 0. Bulletins valables : 31.

Le budget de la caisse communale 2016, avec un bénéfice estimé de Fr. 17'946.-, est accepté par 31 OUI à l'unanimité.

5. Rapport annuel de la Commission de Gestion

M. Jean-Marc Freymond lit le rapport de la Commission de Gestion, qui explique précisément tous les travaux effectués tant au niveau de la forêt, des routes et des bâtiments durant l'année 2015. La Commission remercie Mme et MM. les municipaux Sylvette Lambercy, Maurice Agassis, Cédric Beaud et Pierre-Yves Morel, M. le Syndic Didier Amez-Droz, ainsi que M. Pierre Peytregnet garde forestier pour leur disponibilité et toutes les informations fournies.

6. Préavis municipal no 10/15 : Modification des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC)

Mme Sylvette Lambercy dit que suite à la nouvelle loi sur les communes, pour modifier l'interprétation de certains articles, il n'est plus possible de voter ces changements à l'assemblée des délégués. Il faut les faire accepter par les conseils communaux ou généraux. Les modifications concernent les articles 10, 12, 16 et 37 des statuts de l'ARASMAC.

Mme Manuela Failletaz, rapporteuse de la commission, lit son rapport. La commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis no 10/15 tel que présenté, avec la modification des articles 10,12,16 et 37 des statuts de l'ARASMAC,

La parole n'étant pas demandée, le Président passe à un vote à main levée.

Résultat du vote à main levée : 31 OUI, à l'unanimité.

Le préavis no 10/15 est donc accepté tel que présenté.

7. Communications de la Municipalité

M. Cédric Beaud : concernant le groupement scolaire, une demande formelle a été déposée au mois d'octobre auprès du Service des Communes et du Logement, afin d'adhérer l'ASIABE en tant que 13^{ème} commune du groupement scolaire et pouvoir participer aux discussions concernant notamment les transports, le budget etc. Une demande a également été faite pour avoir à terme, un membre au CODIR (Comité de Direction). Il espère que cela sera possible dès 2016. Il est clair que la commune fait toujours partie de l'ASISEVV, vu qu'un grand nombre d'élèves fait toujours partie de ce groupement.

Il souhaite à tous de bonnes Fêtes de fin d'année.

M. Pierre-Yves Morel : les travaux sur les alpages sont terminés. Un préavis d'un montant de Fr. 1'000'000.- avait été accepté au mois de mars 2010 pour effectuer les rénovations sur les alpages de la commune, la création d'un étang et d'une piste, la réfection des murets etc. Il reste actuellement un solde de Fr. 102'000.- qui n'a pas été utilisé. De plus, ces travaux ont été subventionnés à hauteur de Fr. 290'000.-. Il y a donc un disponible de Fr. 392'000.- pour des travaux sur les pâturages. Il y a eu 5911 heures de travail pour la réfection des murets et les murtiers de l'entreprise Dubugnon avançaient de 2,55 mètres par jour.

Tout le monde est convié à venir chercher son sapin samedi prochain et manger la soupe. Il souhaite également de bonnes Fêtes de fin d'année à tous.

Mme Sylvette Lamercy : les travaux concernant la ventilation du silo à copeaux au Bâtiment des Noyers sont en cours. De plus M. Debonneville procèdera à la réparation du mur de pierre derrière ces bâtiments dès le printemps prochain.

Elle présente ses meilleurs vœux à tous et surtout une très bonne santé.

M. Maurice Agassis : avec la pose de l'éclairage public, les travaux d'aménagement au chemin des Genévriers et vers la fromagerie sont terminés pour l'instant. Le marquage des diverses lignes se fera au printemps.

L'éclairage a également été posé sur la route de Chardèvez jusqu'à la hauteur de la Fondation Jan Michalski. L'éclairage au chemin d'Echenoz a été changé et complété.

A la STEP, le 3^{ème} bassin de roseaux a été vidé et il a fallu éliminer un trop plein de boue à Bière.

S'agissant de la déchetterie, ils ont attendu une réponse du Canton durant 4 mois et maintenant ce dernier demande des précisions sur la compensation du terrain. Il doute que la nouvelle déchetterie sera prête d'ici la fin de la législature.

La rénovation du mur à la rue du Bourg est terminée et les barrières nécessaires seront posées au début de l'année prochaine.

Il présente aussi tous ses vœux pour les Fêtes de fin d'année, ainsi que l'année prochaine.

M. Didier Amez-Droz : en réponse à une demande de M. Philippe Gurtner concernant le déplacement du panneau 50 km/heure à l'entrée du village sur la Traversaille, il explique que sur une route secondaire, comme la route de Chardevaz, c'est bien la présence des premières habitations qui fait fois pour la limitation de vitesse, mais sur une route

principale c'est le panneau. Il lit également la réponse du voyer qui stipule que selon les dispositions légales applicables, il est spécifié que le panneau 50 km/heure limite générale ne peut être mis en place qu'à partir des emplacements où la zone bâtie l'est de façon compacte. Ce qui n'est pas le cas pour cette situation.

Un nouvel agent d'exploitation (employé communal) a été engagé dès le 1^{er} février 2016. Il s'agit de M. Frédéric Genoud de Mont-la-Ville.

Dès le 14 décembre, le Montribus va être remplacé par la ligne 743 du MBC, malgré le fait qu'il n'y ait pas encore de convention signée. La ligne 742 a supprimé son arrêt à la gare de Montricher. Cette nouvelle ligne 743 est confortée avec plus de courses. Le nouvel horaire se trouve sur le site internet de la commune. Le coût du Montribus au budget devrait être amoindri à environ Fr. 40'000.-. Ils vont également négocier avec l'ASIABE, car les 4 courses qui transportent les élèves à Apples devraient être prises dans le transport scolaire avec un coût par élève. Il remercie les personnes qui se sont engagées pour faire les courses du Montribus jusqu'à ce jour.

Il remercie le Conseil pour la confiance accordée avec l'approbation du budget 2016.

Il aimerait qu'une séance du Conseil puisse à nouveau se faire dans ce cadre magnifique. Il remercie encore Mme Vera Michalski.

Il souhaite à tous de bonnes Fêtes de fin d'année.

8. Propositions individuelles et divers

Mme Christine Morel propose de mettre un ou deux lampadaires vers le stand, afin d'éclairer le chemin entre le bâtiment et les places de parc. Si des personnes louent le local et partent de nuit, ils n'y voient rien du tout.

M. Agassis propose d'installer une lampe qui s'éteigne après un certain temps, quand les personnes ont quitté le stand, avec une minuterie.

M. Alain Morel revient sur le solde qui reste en compte pour des améliorations sur les alpages et propose de faire un calcul afin de savoir s'il est possible de mettre des panneaux solaires sur tous les chalets d'alpages?

M. Pierre-Yves Morel dit que sauf erreur tous les chalets sont déjà équipés de panneaux solaires, mais qu'effectivement certains auraient besoin d'amélioration. Il va étudier le cas et il est clair qu'ils vont continuer à travailler sur l'amélioration des alpages avec le solde de ce compte.

M. Eric Lambercy se renseigne à nouveau sur le goudronnage des deux traversées de route qui devait être refait sur la route de Chardevaz et qui ne l'est toujours pas. Il demande aussi si ces travaux de remise en état étaient compris dans les soumissions remplies par les entreprises et donc à leurs frais?

M. Pierre-Yves Morel répond que selon le budget 2016, une partie de la route de Chardevaz est entièrement à refaire et que les deux tronçons sont compris dedans. La remise en état n'était pas comprise dans les soumissions et donc à la charge de la commune.

M. Caroly Schopfer demande si les anciens arrêts du Montribus vont être modifiés?

M. Didier Amez-Droz dit que les 4 arrêts sont maintenus, à savoir Grand-Faubourg (déplacé sous la Fontaine vers M. Jean-Pierre Roux), Village, Champet et Petit-Faubourg.

M. Caroly Schopfer aimerait savoir s'il est possible d'envoyer les procès-verbaux, les convocations et préavis par e-mail? Afin d'économiser du papier notamment. Les personnes qui ne veulent pas ce mode de faire, les recevraient encore par courrier.

M. Pierre-André Blanchard répond que cela va être pris en considération et voir comment il faut s'organiser. Par ailleurs, il pense que la majorité des conseillers va tout de même imprimer les documents pour la séance. La question est notée.

M. Olivier Bédard demande si la passerelle en bois qui passe sur un muret entre le Pré Anselme et le Chalet Neuf pourrait être améliorée, car il la trouve scabreuse en raison des marches trop distantes les unes des autres. Ou il faudrait peut-être installer une balustrade?

M. Pierre-Yves Morel explique que cette passerelle a été construite il y a 2 ans, quand le tracé du chemin pédestre a été modifié. De plus la société Vaud Rando à contrôler tout le chemin cette année et tout est en ordre pour eux.

M. Olivier Bédard demande pourquoi la luminosité de l'éclairage public est différente sur le tronçon qui va à la Maison de l'écriture ?

M. Maurice Agassis répond que maintenant les lampadaires sont équipés de lampes LED et qu'il n'existe pas les mêmes couleurs que dans les ampoules traditionnelles.

M. Hervé Buffet trouve l'éclairage au chemin d'Echenoz excessif et demande si la commune ne craint pas des plaintes du voisinage ?

M. Maurice Agassis explique que c'est également dû à l'installation de lampes LED. Cet éclairage diminue à minuit.

M. Philippe Gurtner revient sur la question du panneau 50 km/heure et s'étonne de la réponse du voyer, car vers Marengo le panneau avait été déplacé en dessous des habitations. D'autre part, est-ce que la Municipalité aimerait que ce sur la route de la Traversaille soit déplacé? Si oui, il faudrait insister auprès du voyer.

M. Maurice Agassis pense que même si le panneau est déplacé, les automobilistes ne respectent pas toujours les limitations. De plus, le tronçon supplémentaire à 50 km/h serait à la charge de la commune pour ce qui est de l'entretien des routes. Il n'est donc pas convaincu par cette proposition. Par ailleurs, au printemps un marquage sera fait afin de montrer que c'est la route qui vient de Mont-la-Ville qui est prioritaire sur la route de Chardevaz. Ce marquage sera également fait pour le chemin d'Echenoz et le chemin de la Dîme.

9. Communication du Président

M. le Président revient en quelques mots sur l'année écoulée.

Il demande à la Municipalité de bien vouloir remettre aux membres des commissions tous les documents nécessaires à l'étude des préavis, en soulignant que les

commissions ont le droit et le devoir de se renseigner au mieux sur les projets présentés. Il profite de remercier les municipaux pour tout le travail accompli.

Il remercie également tous les conseillers pour leur participation active lors des débats. Il les encourage à continuer dans ce sens.

En 2016, il y aura les élections en vue de la nouvelle législature et il espère que chacun continuera à s'intéresser d'être membre de ce Conseil. Il invite les conseillers à signer la liste. Les élections auront lieu le 28 février 2016. La liste sera déposée chez la greffe jusqu'au 11 janvier 2016 à 12h00.

Mardi prochain le 15 décembre aura lieu une séance d'information à la population pour les prochaines élections à la salle des sociétés du collège. Chacun y est convié.

Les dates pour les prochains conseils seront envoyées par courrier ou par e-mail prochainement.

La suite du programme du jour : apéritif à la Maison de l'écriture, puis repas au Lion d'Or.

Il souhaite à tous de bonnes Fêtes de fin d'année et un bon démarrage en 2016.

La secrétaire procède au contre-appel.

24 conseillers et conseillères sortants signent la liste pour le Conseil Communal et Mme Sylvette Lamercy et MM. Didier Amez-Droz, Cédric Beaud et Pierre-Yves Morel signent pour la Municipalité.

M. le Président clôt l'assemblée à 11h30.

Le Président


Pierre-André Blanchard



La Secrétaire


Sandrine Haenni